

# CAMPING DE LA GERES

~~~~~

10, rue de la Gères - 17700 SURGERES  
SIRET : 489 268 896 00011 - APE : 552 C - FR 489 268 896

Tél. 05.46.07.79.97 - Port. 06.64.03.89.32 -  
Site : www.Campingdelageres.com

## CONTRAT DE LOCATION MOBIL HOME

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : ..... Tél. : .....

Date d'arrivée : ..... Date de départ : .....  
Règlement : Chèque Bancaire Chèque vacances ANCV  
Carte bancaire Espèces

**Les Mobil homes sont loués pour les personnes inscrites sur le contrat de location. (Maximum 4 personnes)**  
**Une majoration de 3.5 € par jour aura lieu pour toutes personnes supplémentaires.**  
**Les Animaux ne sont pas autorisés.**

Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera autorisée à séjourner qu'après accord de la Direction.

| NOM   | DATE DE NAISSANCE : | NOM   | DATE DE NAISSANCE |
|-------|---------------------|-------|-------------------|
| ..... | .....               | ..... | .....             |
| ..... | .....               | ..... | .....             |

### MONTANT DE LA LOCATION

|               |   |               |   |                                                                   |
|---------------|---|---------------|---|-------------------------------------------------------------------|
| ..... jours   | * | ..... = ..... | € | <u>A Ajouter : Taxe de séjour 0.22 € par jour et par personne</u> |
| ..... Semaine | * | ..... = ..... | € | Electricité                                                       |
| ..... Mois    | * | ..... = ..... | € | Bouteille de gaz                                                  |
| -----         |   |               |   |                                                                   |
| TOTAL         |   | .....         | € |                                                                   |

### CONDITIONS GENERALES

- 1/ En saison, l'arrivée doit toujours avoir lieu après 16 heures. Le départ est prévu le matin avant 10 heures. Tout locataire à son arrivée doit se présenter au bureau d'accueil. Les clés lui seront remises contre un chèque de 800 € de caution. Aucune arrivée entre 12 H et 14 H - Aucun départ entre 18 H et 8 H.
- 2/ UNE CAUTION DE 800 € EST EXIGEE A L'ARRIVÉE. ELLE EST RESTITUEE SOUS 15 JOURS APRES L'ETAT DES LIEUX SOUS DEDUCTION DE DETERIORATION ET/OU MANQUANTS CONSTATES. ELLE NE SERA PAS RESTITUEE SI L'ETAT DES LIEUX N'EST PAS EFFECTUE.
- 3 / Chaque mobil home contient tout le matériel de cuisine et de table. Table et chaises pour l'extérieur. Couvertures, couettes et oreillers sont fournis.
- 4/ Le matériel de chaque mobil home fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie.
- 5/ Le nettoyage est à la charge du locataire en fin de séjour. Une caution de 60 € est demandée à l'arrivée. Elle sera encaissée dans le cas où la location ne serait pas restituée en parfait état de propreté.
- 6/ Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.
- 7/ En Juillet et Août la durée minimum de séjour est de 7 jours. La réservation n'est effective qu'après le versement de 40 % d'acompte du montant total du séjour. Le solde, soit 60 % sera payable 15 jours avant votre arrivée.
- 8/ Le départ prématuré ou non présence le jour prévu, ne pourra donner lieu à aucun remboursement et nous permet de disposer du mobil home dès le lendemain.
- 9/ A partir de septembre l'électricité et le gaz sont à la charge du locataire.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de location, des prix et les accepte.

Date

Signature